

Rechercher

Q

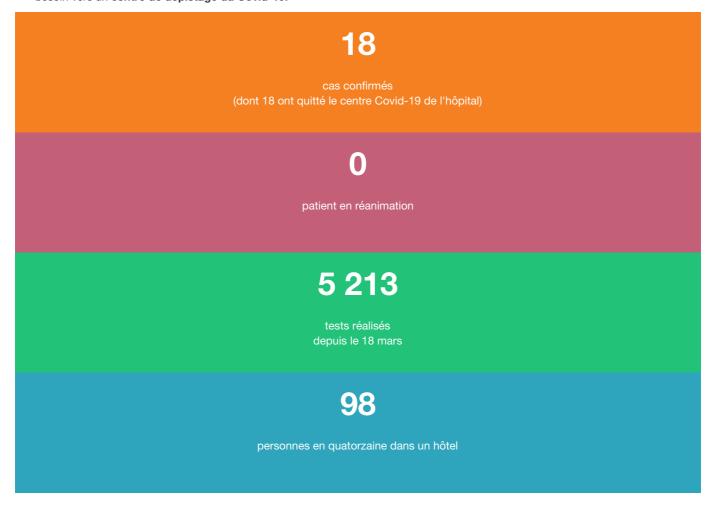


Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Jeudi, 7 mai, 2020 - 15:57

Point sanitaire

- Mercredi 6 mai : aucun nouveau cas sur les 148 tests effectués.
- Depuis le 5 avril : aucun nouveau cas de personne testée positive au Covid-19 n'a été détecté.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.



L'essentiel de l'actualité

- De nouvelles mesures sont en vigueur jusqu'au 14 juin inclus, dans le strict respect des recommandations sanitaires :
- Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf
- Les vols de rapatriement des Calédoniens affrétés par Aircalin se poursuivent : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
 - Un formulaire de signalement a été créé pour recenser ceux qui ne se sont pas encore manifestés.
 - Une aide financière exceptionnelle est attribuée à ceux qui se trouvent ou se sont trouvés dans l'incapacité de regagner la Nouvelle-Calédonie à la suite de la suspension des vols internationaux.
- Les étudiants calédoniens qui sont restés en Métropole peuvent bénéficier de l'aide exceptionnelle de 200 euros (24 000 francs) débloquée par l'État. Un formulaire de demande sera disponible sur le site etudiant.gouv.fr à partir du mardi 12 mai. 30 étudiants sont attendus dans le prochain vol de rapatriement en provenance de Métropole : PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.

NUMÉROS UTILES

En cas de symptômes : contactez votre médecin traitant ou appelez le 15

Questions sanitaires : 05 02 02 (7 h - 19 h)

Questions relatives à l'économie: 05 03 03 (8 h - 16 h)

Questions relatives aux rapatriements: 05 05 05 ou depuis l'étranger +687 207 714 (8 h - 18 h, du lundi au vendredi)

ou rapatriementcovidnc@gouv.nc

Questions relatives aux règles de confinement : pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr

Centralisation des dons des entreprises et commerces : 23 20 78 ou 71 56 55 (8 h - 12 h) ou collectededons@gouv.nc



VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

Victime ou témoin, contactez les services d'urgence : 17 (police nationale ou gendramerie) / 15 (Samu) / 18 (pompiers)

> SOS VIF: SMS de signalement au 500 067 SOS ÉCOUTE au 05 30 30 SOS VIOLENCES SEXUELLES au 05 11 11

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique État d'urgence sanitaire-Covid-19 est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées puis Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie.



Abonnez-vous aux Flux RSS



Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication







OBSERVATOIRE DES PRIX

de la Nouvelle Calédonie









Autorité de la Concurrence

de la Nouvelle-Calédonie





Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité

© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - 8, route des Artifices - BP M2 - 98849 Nouméa CEDEX - Mentions légales